

# BOISSY INFOS



La lettre d'information n° 18

Janvier 2016



## AGENDA

### Vendredi 1 janvier 2016

Jour de l'an

### Dimanche 3 janvier 2016

Messe à l'Eglise saint Louis

### Vendredi 8 janvier 2016

RAM

Vœux du Maire et de la  
municipalité

### Samedi 9 janvier

Navette Gratuite

### Lundi 11 janvier

Encombrants

### Samedi 16 janvier

Navette Gratuite

### Samedi 19 décembre

Navette Gratuite

### Vendredi 22 janvier

RAM

### Samedi 23 janvier

Navette Gratuite

### Samedi 30 janvier

Navette Gratuite

**Le Maire, Frédéric Goupil  
et le Conseil Municipal**

**vous adressent leurs meilleurs vœux  
pour l'Année 2016**

**et sont heureux de vous convier  
à la cérémonie des vœux**

**VENDREDI 08 JANVIER 2016, À 19 H  
Salle polyvalente.**

### **DECOUVERTE DE LA BRETAGNE DU NORD**

Le CCAS de Brières les scelles propose une escapade du 14 au 16 juin.

Venez partager un voyage convivial... inscription auprès de Mme Stroschinski et ce avant le 12 février

### **INSCRIPTION ÉCOLE MATERNELLE 2016 --2017**

Il est demandé aux familles de se faire connaître en Mairie afin de recenser les enfants à scolariser en septembre prochain. Les inscriptions concernent les enfants nés en 2013 ou avant. Elles se feront en Mairie du 4 janvier au mars. Se munir : de pièces d'identité en cours de validité, du livret de famille et toutes pièces statuant sur la garde de l'enfant le cas échéant, de la copie de la page de vaccination du carnet de santé, d'un justificatif de domicile. Pour les enfants scolarisés antérieurement un certificat de radiation sera exigé pour la finalisation du dossier au mois de juin. L'équipe enseignante et éducative recevra les enfants nouvellement inscrits au mois de juin.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes français, filles ou garçons doivent se faire recenser. Vous pouvez vous présenter à l'accueil de la mairie munie d'une pièce d'identité, de votre livret de famille, et d'un justificatif de domicile

## CARTE D'IDENTITÉS

Depuis le 1er janvier 2014, les cartes nationales d'identité sont valables 15 ans pour les personnes majeures. Les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche à accomplir.

## TAILLE DES HAIES ET BALAYAGE DES TROTTOIRS

L'automne je taille les arbres, haies, branches qui débordent pour préserver la sécurité routière et piétonne ainsi que les réseaux électriques. Sur le trottoir devant ma propriété, je retire les feuilles mortes. L'hiver, je dégage la neige et je répands du sel ou du sable.

## SEDRE

### Jours de ramassage des déchets ménagers:

Merci de sortir vos containers la veille

Ordures ménagères : Mardi matin  
Emballages/Journaux : Jeudi matin  
magazines

### Besoin d'un renseignement au sujet de votre facture ou de votre bac

contacter le Service Clients  
0805 290 042 (N° vert, appel gratuit)

Au sujet des collectes contacter le **SEDRE**  
**01 64 94 56 21**

### SIREDOM : Étampes 01 64 94 79 81

15-17 rue de la Butte de Cordières  
Du lundi au samedi  
9h-12h et 13h-17h

Dimanche et jours fériés  
9h-12h

Fermeture : jeudi

## HORAIRES HIVER DECHETERIES

Les déchèteries ferment à 17 h.  
Fermeture les 25 décembre, 1er janvier et 1er mai.

# Autres Infos

## AUTORISATION DE COUPE OU D'ABATTAGE D'ARBRES

Il est rappelé que cette autorisation est exigible en application de l'article R.130-2 du Code de l'Urbanisme, pour toute coupe ou abattage d'arbre dans les espaces boisés classés du Plan d'Occupation des Sols.

La demande formulée sur imprimé **CERFA N°10138-01** et le dossier qui l'accompagne doivent être établis en 3 exemplaires et, soit déposés en Mairie contre récépissé, soit envoyés au Maire par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

## INTERDICTION DE BRÛLAGE

Il est rappelé que le brûlage de tout déchet y compris les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental

## PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Dans le cadre du PLU, un cahier destiné à recueillir les observations et propositions est à la disposition du public en Mairie aux heures d'ouverture de celle-ci.

## BATTUES

Afin de renseigner nos amis les randonneurs, voici les dates des battues aux chevreuils organisées par l'Amicale de Chasse de Boissy le Sec : -24 Janvier 2016 - 7 et 21 Février 2016.

## INTOXICATIONS MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol. Les gestes simples de prévention à respecter sont les suivants : faire vérifier et entretenir chaque année par un professionnel qualifié les installations de chauffage et les conduits de fumée, de préférence avant la saison hivernale, veiller à bien ventiler son logement : aérer quotidiennement et n'obstruer jamais les grilles de ventilation, respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant, proscrire l'utilisation de moyens de chauffages non adaptés tels que les barbecues et les braseros. Maux de têtes, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement. Dans ce cas : aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez au plus vite des locaux, appelez les secours : 112 numéro unique d'urgence européen, 18 : sapeurs pompiers, 15 : SAMU.

# Autres Infos suite ...

## PERMANENCE C.C.A.S

Les familles rencontrant des difficultés peuvent prendre rendez-vous en téléphonant à la Mairie (01 64 95 70 35) ou par message à l'adresse: [ccas@boissylesec.fr](mailto:ccas@boissylesec.fr)

## ASSOCIATION RÉSEAU BRONCHIOLITE

Un centre d'appel est opérationnel jusqu'au 21 février 2016. Des kinésithérapeutes libéraux accueillent vos enfants les week-ends et jours fériés de 9 h à 18 h. Standard : vendredi et veille jour férié de 12 h à 20 h, le samedi et dimanche de 9 h à 18 h : **0 820 820 603**

## Maison Départementale des Solidarités Etampes

En cas de difficultés vous pouvez joindre les équipes de la Maison Départementale des Solidarités.  
Tél.: 01 69 16 14 25



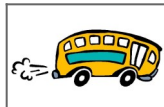
## LES BOUCHONS D'AMOUR

Vous pouvez déposer vos bouchons aux heures d'ouverture de la Mairie, dans la borne prévue à l'accueil.

## RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Maison de l'Economie et de l'Emploi  
76 rue Saint Jacques  
91150 ETAMPES  
Tél. : 01 64 59 23 87  
Permanence téléphonique  
le mercredi de 11h à 13h

<http://www.missionlocale-sudessonne.fr>



## NAVETTE GRATUITE

Vous avez le choix, chaque samedi matin, d'être transporté vers Etampes soit pour le Marché soit pour une grande surface de votre choix.

Ce transport est assuré par la Société ADP 91 et pris en charge en totalité par la commune de Boissy le Sec.

Cette navette est mise en place pour les seniors et les personnes non véhiculées.

Nous vous proposons de vous inscrire directement auprès de Sébastien au 06 03 03 47 26

## NOS AMIS LES CHIENS

Il a été constaté une recrudescence de déjections canines. Il est signalé aux propriétaires de chiens de respecter les lieux de promenade et de ne pas les souiller par la déjection. De plus, nous vous rappelons que conformément à la législation les chiens doivent être tenue en laisse dans les lieux publics ou ouverts au publics.

## PASSAGE À LA TNT HAUTE DÉFINITION

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre passe à la haute définition. Attention, si vous recevez la télévision par une antenne râteau et ne possédez aucun récepteur compatible avec la HD, il est primordial de tester dès à présent la compatibilité de vos téléviseurs. Il vous faudra alors acquérir un équipement TNT HD avant le 5 avril pour chacun de vos postes non compatibles sous peine de ne plus recevoir la télévision. Un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25 €. Comment tester votre équipement : chercher le logo « TNT HD » (norme MPEG-4) sur votre équipement ou le logo « Arte HD » affiché à l'écran en vous plaçant sur la chaîne 7 ou la chaîne 57. Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins. Un test de diagnostic pour savoir si son équipement est compatible TNT HD est disponible sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr) ou auprès du centre d'appel : 0970 818 818.

# Autres Infos suite et fin

## DEPOT DE PAIN

01.64.59.39.88

De 09H00 à 10H au presbytère

Du lundi au vendredi

Dépôt de pain ouvert à tous  
sur commande la veille

## MAX PIZZA / BOISSY LE SEC

06.45.12.46.37

de 17h30 à 21h

Mardi/Jeudi: Place de l'Eglise

Samedi: Le Rotoir

## BOUCHERIE / BOISSY LE SEC

01.60.83.14.74

Livraison sur demande

Mardi matin 10 h 15

Jeudi après midi 14 h 30

## Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne

Tél. : 01.69.92.68.11

[www.etampois-sudessonne.fr](http://www.etampois-sudessonne.fr)

Un mariage ? Un anniversaire ?  
Une fête de famille ? Autre événement ?  
La commune loue la salle polyvalente aux  
Boissons et aux extérieurs.  
Tarifs sur demande.



#96176326



**SAMU**



**Police  
Gendarmerie**



**Pompiers**



**Toutes  
urgences**

## PERMANENCES ELUS

Monsieur le Maire et ses Adjointes reçoivent sur rendez-vous

### Ouverture de la Mairie

**Lundi** de 14H à 17H

**Mardi** de 14H à 19H

**Mercredi Fermé**

**Jeudi** de 14H à 17H

**Vendredi** de 14H à 17H

**Tél** : 01 64 95 70 35

**Fax** : 01 69 58 77 75

**Email** : [mairie@boissylesec.fr](mailto:mairie@boissylesec.fr)

BOISSY INFO,  
Lettre d'informations municipales  
de Boissy le Sec  
Allée Gérard Dubrule  
91870 Boissy le Sec  
Chargée de la publication:  
Mairie de Boissy le Sec

### Ouverture de l'Agence Postale Communale

**Lundi** de 9H à 12H

**Mardi** de 9H à 12H

**Mercredi et Jeudi Fermé**

**Vendredi** de 9H à 12H

**Samedi** de 10H à 12H

**Tél** : 01 64 95 70 35